



Brazzaville-Pointe Noire, le 12 juillet 2019

## **PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ**

### **COALITION CONGOLAISE**

#### **NOTE DE POSITION**

### **ACCORD CONGO-FMI DU 11 JUILLET 2019 : Passer enfin des réformes cosmétiques à une gouvernance ouverte et des résultats !**

Au terme de plus de deux années de négociation, un accord financier au titre de la facilité élargie de crédit a finalement été conclu entre la République du Congo et le Fonds Monétaire International (FMI).

**Publiez ce que vous payez-Congo** se félicite de ce qu'un accord de prêt portant sur un montant de 448,6 millions de dollars (399 millions d'euros), sur trois ans, ait été trouvé avec le FMI. La signature de cet accord ne devait pas être perçue par le gouvernement comme un **certificat de bonne gouvernance**, mais plutôt comme une opportunité pour **réaliser des réformes concrètes de gouvernance et de lutte effective contre la corruption afin de réduire la pauvreté au Congo**.

Au stade actuel, la campagne regrette que le présent accord ait été signé sans que **toutes les questions relatives à la transparence aient été soldées, notamment la garantie sur le rééchelonnement de la dette avec la Chine, le mécanisme du fonctionnement du compte EXIM Bank, les discussions sur la restructuration de la dette des traders Trafigura et Glencore etc.** De même, aucune information n'est disponible sur les **nouveaux prêts contractés par le gouvernement congolais pour la construction des barrages électriques et d'éventuels nouveaux préfinancements avec Mercuria**. De plus, les révélations récentes sur « l'endettement opaque » du Congo ne sont pas de nature à rassurer et interrogent quant à la pertinence des réformes actuelles en matière de gouvernance.

Dans sa note de position sur « l'Endettement » du Congo Brazzaville », en date du 12 avril 2019, **Publiez ce que vous payez** attirait déjà l'attention du gouvernement sur l'opacité de l'accord global avec la Chine, et par conséquent interpellait le FMI sur le respect des exigences auxquelles était assujettie l'appui à accorder au Congo. De même, PWYP Congo constate que les exigences du FMI annoncées lors de sa mission de mai 2019 n'ont pas été intégralement mises en œuvre. La transmission au Parlement, du rapport sur les contrats de préfinancement conclus par la SNPC, des accords particuliers de financement d'infrastructures adossés sur les prélèvements en nature des recettes pétrolières, des projets mis en œuvre par le ministère des grands travaux entre 2014 et 2017, des projets réalisés dans le cadre de l'accord avec la Chine, semble n'avoir pas été effective à ce jour ; ces dossiers sont toujours inaccessibles au public.

**Publiez ce que vous payez** rejette toutes les **clauses de confidentialité contenues dans les accords avec la Chine et les traders**. Elle rappelle, en effet, au gouvernement qu'il **est redevable en premier lieu vis-à-vis de ses citoyens, et que toutes les informations relatives aux engagements stratégiques du Congo, ayant un impact notoire sur la vie future, et en particulier sur celle des générations futures, devraient faire l'objet d'un maximum de publicité. Ce qui laisse entendre d'une part, que ces informations devraient être dans le domaine public avant la signature de l'accord et que d'autre part, l'information du public des réels enjeux liés à ces engagements, est une condition sine qua non de la participation et implication dudit public**. En conséquence, PWYP Congo invite le gouvernement à divulguer **ces informations**.

Bureau sis au Centre-Polio Matendé, Pointe-Noire, République du Congo

Email. : [pwypcongo@yahoo.fr](mailto:pwypcongo@yahoo.fr)

Tél. : (00242) 05 557 90 81 / 05 595 52 46

**En outre, le gouvernement devrait utiliser le mécanisme de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) comme un véritable moteur des réformes du secteur des ressources naturelles et plus généralement de la gouvernance et s'engager à réaliser de manière pertinente et efficace les recommandations issues du rapport de validation avant la seconde validation prévue en décembre 2019.**

Le Fonds Monétaire International a une expérience de coopération avec la République du Congo. En effet, PWYP Congo s'était déjà inquiétée des réformes cosmétiques en matière de gouvernance lors de l'accès du Congo au Point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés. La campagne estime qu'à partir de l'expérience de l'initiative PPTTE, le FMI est légitime à l'idée d'**exiger l'arrêt du système des préfinancements pétroliers ou prêts gagés sur le pétrole**. Ainsi, **le gouvernement congolais devait présenter au Parlement une loi interdisant cette pratique, compte tenu de ses risques pour l'économie et de l'hypothèque de l'avenir des générations futures.**

**Par ailleurs, PWYP Congo estime urgent et prioritaire pour le FMI et le gouvernement de :**

- **D'ouvrir des** discussions claires et transparentes sur la problématique de la lutte contre la corruption, s'agissant particulièrement de la répression de la grande corruption responsable de la crise économique et financière dans laquelle le pays peine à se relever. A cet égard, PWYP Congo recommande comme première mesure concrète de suivi du présent accord **le rapatriement des avoirs illicites des élites.**
- **Garantir l'appui budgétaire en priorité aux secteurs sociaux de base, notamment la santé, l'éducation et l'appui aux couches vulnérables.** Pour cela, **ces dépenses devaient faire l'objet de divulgation trimestrielle.**
- **Garantir la protection de l'espace civique en toutes circonstances des acteurs engagés dans la lutte contre la corruption et le suivi des dépenses publiques.**
- Réaliser un Audit du compte de stabilisation.
- Réaliser un Audit de la dette du Congo, pour aider le gouvernement à prévenir et se prémunir de pratiques à risques et la constitution d'une autre dette odieuse
- Renforcer les structures de transparence et de lutte contre la corruption, au travers un renforcement des capacités financière, technique et institutionnel

---

**Coalition Congolaise « Publiez Ce Que Vous Payez ! »**

**Secrétariat Exécutif : BP 939 Pointe-Noire**

**Tél. : (242) 05 019 85 01, (242) 05557 90 81**

Email : [pwypcongo@yahoo.fr](mailto:pwypcongo@yahoo.fr)